



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50400

Texte de la question

M Maurice Dousset attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur l'inquietude des auxiliaires de puericulture. Celles-ci ont appris que le Gouvernement envisageait de confondre leur fonction avec celle d'aide soignante. Il lui demande quelles sont les dispositions qu'il compte prendre a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est vrai qu'une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puericulture est envisagee afin, d'une part, d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remédier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. La direction generale de la sante va mettre en place, dans les plus brefs delais, un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel sera representee chaque profession. Il serait souhaitable que les membres du groupe s'interrogent sur l'opportunité et les modalites d'un rapprochement entre ces deux formations dans le but notamment de faciliter le passage d'une profession a l'autre. Il ne s'agit toutefois, en l'etat actuel des choses, que d'un theme de reflexion sur lequel les representants des auxiliaires de puericulture comme des aides-soignants seront invites a s'exprimer et non d'un projet definitivement arrete. En tout etat de cause, le niveau de qualification de ces professions sera maintenu.

Données clés

Auteur : [M. Dousset Maurice](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50400

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4772